

court métrage  
**CÉSAR** 2012

**mode d'emploi**



## Les César

Trophée en bronze poli conçu par César en 1975 et décerné lors de la Cérémonie des César depuis 1977.

largeur 8 cm / hauteur 29 cm / poids : 3,6kg

# Courts

pour un César

mode d'emploi



## Qu'est-ce que c'est ?

Depuis 1977, l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma décerne chaque année le **César du meilleur film de court métrage**; tous les genres (documentaire, fiction, animation, expérimental) sont éligibles.

## Qui peut le recevoir ?

Sont éligibles tous les films ayant obtenu un visa d'exploitation délivré par la Commission de Classification des Œuvres Cinématographiques du Centre National de la Cinématographie entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 30 juin de l'année précédente (entre le 1<sup>er</sup> juillet 2010 et le 30 juin 2011 pour les César 2012).

L'Académie se charge de collecter la liste des films auprès du CNC et en organise la présélection avec la collaboration du Comité Court Métrage de l'Académie.

## Comment ça marche ?

En septembre, les membres du Comité Court Métrage établissent une sélection de **12 films** parmi l'ensemble des courts métrages éligibles.

Ces 12 Courts Métrages, composant la Sélection Officielle César Court Métrage 2012, sont présentés à l'ensemble des membres de l'Académie à l'occasion de projections en salle au cinéma Le Balzac, en décembre à Paris. Ils sont ensuite réunis dans un double DVD que l'Académie adresse à l'ensemble de ses membres pour le premier tour de vote.

À l'issue de ce premier vote, les **5 films** comptabilisant le plus grand nombre de voix sont dévoilés lors de la conférence de presse des nominations à la fin du mois de janvier.

Un second tour permet ensuite aux membres de l'Académie de désigner, parmi ces 5 films nommés, le film qui recevra le César du meilleur film de court métrage lors de la Cérémonie de remise des César en février.

## Qui vote ?

Le Comité Court Métrage des César rassemble une vingtaine de professionnels importants de la vie du Court Métrage en France (Institutionnels, Acheteurs TV, Programmateurs de Festival...).

Il est soumis chaque année à la validation du Conseil d'Administration de l'Académie, qui décide souverainement de la composition de ce Comité.



Le premier et le second tour de vote sont soumis aux membres de l'Académie (3880 pour les César 2012). Ceux-ci sont pour l'essentiel, des professionnels confirmés de l'ensemble des corps de métiers de l'industrie cinématographique, auxquels sont venues se joindre au fil des années quelques personnalités s'étant signalées par leurs actions en faveur du cinéma.

## ★★★ Qu'est-ce qu'on gagne ?

Être retenu dans la Sélection Officielle César du meilleur film de court métrage permet tout d'abord de bénéficier d'une visibilité accrue auprès des membres de l'Académie, de la presse spécialisée et du grand public.

L'Académie participe elle-même à l'accroissement de cette visibilité en organisant les opérations suivantes pour ces 12 films :

📄 Envoi personnalisé à l'ensemble des membres votants de l'Académie (3880 pour les César 2012) des films présélectionnés réunis dans un double DVD.

📄 Projections de ces 12 films au cinéma Le Balzac à Paris, destinées aux membres de l'Académie, à l'ensemble de la presse spécialisée et ouvertes au public.

S'y rajoutent pour les 5 films qui auront été nommés :

📄 Diffusion en accès libre sur internet d'une interview du (de la) réalisateur(trice) et du (de la) producteur(trice) par N.T. Binh et Christophe d'Yvoire, dans le cadre du projet "Paroles de Nommés".

📄 Projections des 5 films nommés dans le cadre de la rétrospective "L'Année Cinéma César" au Balzac, durant les deux semaines de février qui précèdent la Cérémonie, destinées aux membres de l'Académie, à l'ensemble de la presse spécialisée, et ouvertes au public.

Être distingué par les membres de l'Académie, principalement composée de professionnels de la filière long métrage, pour recevoir le **César du meilleur film de court métrage**, est l'une des distinctions les plus importantes du monde du court métrage.

C'est une précieuse reconnaissance des qualités professionnelles de tous ceux qui ont contribué à sa réalisation, souvent décisive pour la suite de leur carrière.

Cerise sur le gâteau, le film lauréat du César est au cœur du projet "Nuits en Or", organisé par l'Académie.

C'est en effet autour du César du meilleur film de court métrage que l'Académie constitue le programme de la **Tournée** des Nuits en Or, en l'associant à une sélection des meilleurs courts métrages mondiaux de l'année et primés par les plus prestigieuses Académies de cinéma. Ce programme est présenté en salle lors de soirées exceptionnelles dans une vingtaine de villes, de Paris à Madrid en passant par Rome ou Berlin.

Le **César du meilleur film de court métrage** est également présenté en ouverture du **Panorama** des Nuits en Or. Trois jours de projections à l'Unesco à Paris, au mois de juin, de l'ensemble des courts métrages primés de l'année, par leurs Académies Nationales.

Le réalisateur (ou la réalisatrice) du **César du meilleur film de court métrage** est enfin invité(e) à participer au **Séjour** des Nuits en Or, durant lequel l'ensemble des réalisateurs de la Tournée sont invités à Paris par l'Académie pour un séjour de rencontres professionnelles, qui se termine par un Dîner de Gala en leur honneur à l'Unesco en présence de leurs parrains et marraines de cinéma.

## Qu'est-ce que ça change ?

**Logorama**, César du meilleur film de court métrage 2011

*"Le César du court métrage que nous avons reçu le 25 février dernier est venu couronner - et conclure en beauté - une aventure de plus de huit ans, rendue possible par l'enthousiasme et la persévérance inestimables des producteurs, partenaires, animateurs, monteurs, comédiens et musiciens qui ont cru dans notre entreprise hasardeuse. Au départ, aucun de nous trois n'osait imaginer en effet le parcours inespéré que le film allait suivre, de Cannes à Sundance, des Oscars aux César. Nous n'avions pas, non plus, conscience que nous entamions les douze travaux d'Hercule. Huit ans qui nous ont fait vivre comme dans un vaudeville les collaborations les plus enrichissantes, les traversées du désert, les trous dans le porte-monnaie, les coups de théâtre salvateurs, et qui se sont même soldés par la séparation de notre équipe de réalisateurs.*

*Non, au départ nous étions plutôt préoccupés des risques que nous encourions à détourner des logotypes qui ne nous appartenaient pas, protégés par un droit des marques rarement indulgent. Et, pour les mêmes raisons, remplis de l'enthousiasme espiègle et de l'excitation fébrile du garnement qui a conscience de faire une grosse bêtise.*

Dans ce César, au delà de la distinction suprême du Cinéma Français<sup>1</sup>, nous voyons un encouragement de l'Académie à continuer à faire des bêtises.

Vive l'Académie, vive les César, vive la France!"

**Hervé de Crécy & François Alaux**

<sup>1</sup> Et au-delà du fait qu'avoir un César sur son curriculum-vitae (après permis B), ça claque!

"Un César, c'est passer de l'autre côté du petit écran, voir les coulisses d'une Cérémonie unique, croiser furtivement quelques mythes du cinéma, espérer le remporter, boire quelques coupes de champagne, applaudir et passer au projet suivant... finalement c'est ça le plus enivrant."

**Ludovic Houplain**

## Le Comité Court Métrage de l'Académie

### Comment en faire partie ?

Le Conseil d'Administration de l'Académie des César étudie tous les dossiers de candidature qui lui sont adressés (date limite : 30 mars pour le Comité de l'année suivante).

Pour postuler, il est souhaitable de justifier sur l'honneur du visionnage de plusieurs centaines de courts métrages par an dans le cadre d'un exercice professionnel (programmation de festival, achats tv, presse...).

Un dossier de candidature doit nécessairement comporter un CV, une lettre de motivation ainsi que tout document justifiant d'une activité professionnelle en lien avec le court métrage.

Les membres du Comité deviennent automatiquement membres de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma.

## Montrer mon film

### Comment les membres du Comité Court Métrage voient les films ?

- Tous les membres du Comité sont choisis précisément pour leur engagement à voir un grand nombre de films de court métrage du fait de leur activité professionnelle.

Il est donc probable qu'ils aient pu voir votre film par l'exercice normal de leur activité professionnelle.

- Cependant, comme dit le proverbe, "on n'est jamais mieux servi que par soi-même".

À partir du moment où votre film respecte les conditions d'éligibilité (durée/date de visa) deux possibilités s'offrent à vous pour améliorer vos chances d'être distingué par les membres du Comité :

- Vous pouvez faire parvenir votre film directement aux membres des Comités :

La liste de leur nom est en accès libre sur le site de l'Académie. A vous de choisir la manière de leur faire visionner votre film (envoi de DVD à leur attention, postage du fichier du film sur leur profil Facebook, sit-in sous leur fenêtre...), en gardant à l'esprit qu'en la matière comme en toute chose, l'excès peut nuire !

- À partir des César 2013, vous pourrez également utiliser la **Visionneuse César Court Métrage** :

Fruit de la collaboration entre l'Académie et l'Agence du Court Métrage, la "Visionneuse César Court Métrage" consiste en un site internet sécurisé de consultation en Vidéo à la Demande, ne comprenant uniquement que des films de court métrage éligibles aux César, et dont l'accès est réservé prioritairement aux membres du Comité.

L'inscription de votre film est gratuite et se fait en contactant l'Agence du Court Métrage.

Attention : l'inscription de votre film sur la Visionneuse César Court Métrage n'est pas automatique. Vous devez en tout état de cause en avoir fait la demande à l'Agence.

([mails.clouet@agencecm.com](mailto:mails.clouet@agencecm.com)/tél. 0144692660)

**NB : L'inscription sur la visionneuse pour les César 2013 sera close le 15 septembre 2012.**

**Un film de court métrage pourra concourir à l'édition 2013 si son visa d'exploitation a été délivré par le CNC entre le 1<sup>er</sup> juillet 2011 et le 30 juin 2012.**

## Les Courts métrages d'animation

Depuis 2011, les films de court métrage d'animation sont également éligibles au César du meilleur film d'animation aux côtés des films de long métrage d'animation.

Pour ces films, le processus est de même nature que celui du César du meilleur film de court métrage (les films de court métrage d'animation respectant les conditions d'éligibilité sont ainsi éligibles aux deux César, celui du meilleur film d'animation et celui du meilleur film de court métrage) :



- Sont éligibles au César 2013 du meilleur film d'animation tous les films de court métrage d'animation dont la date du visa d'exploitation est comprise entre le 1<sup>er</sup> Juillet 2011 et le 30 Juin 2012.
- Le Comité Animation de l'Académie choisit en octobre 2012 une liste d'**un maximum de 12 films** de court métrage d'animation, qui sera présentée pour le premier tour de vote aux membres votants de l'Académie. Ce Comité est constitué de professionnels du cinéma d'animation, suivant les mêmes principes que ceux du Comité Court Métrage.
- Les **2 courts métrages d'animation** ayant comptabilisé le plus grand nombre de voix à l'issue du premier tour feront alors partie des films nommés pour le César du meilleur film d'animation, aux cotés des trois autres nominations réservées aux films d'animation de long métrage. Ils seront dévoilés lors de la Conférence de presse des nominations en janvier.
- Les modes de visionnage des films éligibles par les membres du Comité Animation et les différents modes de présentation des films préselectionnés aux membres de l'Académie sont identiques à ceux décrits dans le présent Mode d'emploi pour le César du meilleur film de court métrage.

## **Académie des Arts et Techniques du Cinéma**

16, avenue Elisée Reclus - 75007 Paris

Téléphone : 01 53 64 05 25

[court.metrage@academie-cinema.org](mailto:court.metrage@academie-cinema.org)

[www.academie-cinema.org](http://www.academie-cinema.org)